

Salon International du Livre de l'Enfant et de la Jeunesse – 3^{ème} édition

Règlement d'accès aux espaces d'activités

Nous sommes ravis de vous accueillir et accueillir vos groupes au SILEJ.

Pour assurer une expérience enrichissante et fluide pour chaque enfant, le respect des points suivants est essentiel.

1. INSCRIPTION

- Seuls les groupes scolaires et les associations ayant complété le formulaire d'inscription en ligne et reçu une confirmation téléphonique sont autorisés à participer aux ateliers.
- Les inscriptions doivent impérativement respecter les tranches d'âge spécifiées pour chaque activité ainsi que la répartition horaire et la capacité maximale de chaque espace. Le non-respect de ces critères peut entraîner un refus d'accès aux ateliers.

2. ENCADREMENT

- Pour garantir la sécurité et la qualité de l'expérience, chaque groupe de 10 enfants/élèves doit être accompagné d'un éducateur, en plus du responsable désigné du groupe.
- Les accompagnateurs sont invités à rester présents sur le lieu de l'atelier durant toute sa durée.
- Chaque enfant/élève doit être muni d'un document visible indiquant clairement le nom de l'école/association, ainsi que le nom et le numéro de téléphone portable du responsable du groupe.

3. RESPONSABILITÉS SUR PLACE

- Le responsable du groupe et ses accompagnateurs ont la responsabilité exclusive de la surveillance des enfants. Il est demandé de ne pas interférer avec le rôle et la démarche pédagogique des animateurs, qui sont garants de l'activité.
- les consignes sanitaires en vigueur et toutes celles relatives au bon déroulement des ateliers (sécurité, matériel) doivent être scrupuleusement appliquées.

4. ARRIVÉE ET PONCTUALITÉ : LE RESPECT DU TEMPS DE CHACUN

- Les groupes doivent se présenter aux espaces d'animation 15 minutes avant l'heure de début prévue. Cette anticipation est vitale pour la vérification des effectifs et la mise en place.
- La durée de l'atelier doit être strictement respectée. Cette discipline est cruciale pour une organisation fluide et pour garantir l'accès aux ateliers aux groupes suivants.
- Les instructions données par le personnel d'accueil et d'encadrement sur place doivent être suivies dans l'intérêt de la sécurité et de l'efficacité.

5. GESTION DES GROUPES ET ANNULATIONS

- Les responsables des espaces d'animation sont habilités à organiser les participants en sous-groupes si nécessaire (en fonction des catégories d'âge et des places disponibles) afin d'optimiser l'expérience.
- En cas d'annulation, l'école/association a l'obligation d'en informer le responsable des espaces d'animation concernés au moins 24 heures à l'avance. Ce geste de courtoisie permet à d'autres enfants de profiter des places libérées.

6. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITÉ

- La courtoisie et le respect envers le personnel du salon, les animateurs et les autres visiteurs sont absolument impératifs et constituent la base d'un événement réussi.
- Le responsable du groupe est le seul garant des comportements de ses élèves et de la gestion de tout incident ou dommage éventuel.
- Un comptage précis des élèves est obligatoire à l'arrivée et au départ de chaque atelier. Cette vérification doit être effectuée par le responsable du groupe.

En respectant ces règles, nous construisons ensemble une 3^{ème} édition du SILEJ mémorable et profitable pour tous les enfants !

Votre collaboration est la clé de notre succès collectif.

IMPORTANT

La nourriture et les boissons sont **interdites dans les espaces d'animation.**

Merci de **respecter le droit à l'image** : ne photographiez ni ne filmez que **les enfants de votre école ou association.**

Le **SILEJ** ne saurait en aucun cas être tenu responsable des **objets perdus ou volés.**